

Vers une inflexion des relations franco-turques ?

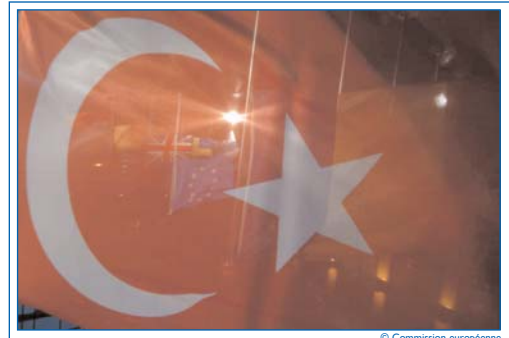
Depuis plusieurs années, notamment à l'occasion des échéances électorales, la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne (UE) est instrumentalisée par divers responsables politiques français, et européens. Ce fut notamment le cas en 2005 lors du débat référendaire français sur le projet de Traité établissant une constitution pour l'Europe, au cours duquel l'extrême-droite et une partie de la droite n'hésitèrent pas à agiter des peurs identitaires fantasmatiques à propos de ce pays. Que ladite droite extrême, dont certains dirigeants considèrent que l'époque des Croisades n'est pas révolue, s'oppose à l'intégration européenne de la Turquie au nom d'un essentialisme culturel revendiqué exprime somme toute une certaine logique. Qu'une partie de la droite parlementaire renchérisse pour sa part sur ce thème pour des raisons électoralistes et pour assécher l'électorat du Front national et du Mouvement pour la France est beaucoup plus problématique, et en tout cas guère à la hauteur des enjeux politiques de la construction européenne.

Ainsi Nicolas Sarkozy utilisa ce dossier dans le cadre de la préparation de son investiture à la candidature par l'Union pour un mouvement populaire (UMP), puis lors de la campagne électorale présidentielle. Pour aller à l'essentiel, le candidat s'opposait clairement à la perspective de l'adhésion de la Turquie au profit d'un partenariat privilégié, certes non pas pour des raisons culturelles, mais au prétexte que, de son point de vue, la Turquie était un pays asiatique, donc non européen, et qu'il n'avait donc pas sa place dans l'UE. Il laissa même entendre à plusieurs reprises qu'il s'opposerait à la poursuite des pourparlers entre Ankara et Bruxelles. Cette appréhension des relations entre l'UE et la Turquie semble malheureusement faire fi de la longue marche turque vers l'Europe occidentale et des engagements européens à ce propos, et pose en réalité la question du type d'UE que nous voulons construire : une Europe recroquevillée sur son pré carré, incapable de dépasser ses querelles institutionnelles, ou au contraire une UE ouverte au monde capable par ses propositions et ses initiatives de contribuer à stabiliser des régions qui se trouvent dans son immédiate périphérie.

Son élection acquise, Nicolas Sarkozy ne tardera pas à modifier *de facto* le fonctionnement politique de la V^e République. C'est en effet clairement le président qui conduit désormais la politique de la Nation et qui dirige l'action gouvernementale au dépens du Premier ministre, rompant ainsi avec une longue pratique constitutionnelle.

L'exemple de la politique extérieure est de ce point de vue particulièrement éclairant. Traditionnellement, le président de la République française possède certes un rôle déterminant dans la direction et la conduite des relations extérieures, tout en s'appuyant sur un puissant ministère des Affaires étrangères, efficace et soucieux de ses prérogatives. En dépit des surprenantes nominations de Bernard Kouchner et de Jean-Pierre Jouyet, transfuges de la gauche et tous deux par ailleurs favorables à la perspective de l'adhésion de la Turquie, respectivement comme ministre des Affaires étrangères et secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, le président Sarkozy indique clairement sa volonté d'impulser et de diriger les questions afférentes à la politique extérieure de la France. Pour avoir les coudées totalement franches en ce domaine, il a visiblement décidé de réduire les prérogatives du ministère des Affaires étrangères. Tout d'abord avec l'objectif de création à l'Elysée d'un Conseil national de sécurité qui serait en charge des questions diplomatiques, militaires et africaines. Ensuite par la création des ministères de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables d'une part et de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, d'autre part qui va gérer quant à lui les services des visas, de l'asile et une partie des services de la coopération. On le voit, le contrôle de l'Elysée sur le corps diplomatique et sur la politique étrangère sera beaucoup plus prégnant qu'auparavant.

Reste désormais à savoir si cette concentration des pouvoirs appuyés sur un fort substrat idéologique et politique va aggraver la détérioration des relations entre la France et la Turquie. On le sait, une des principales priorités de Nicolas Sarkozy est la reprise du cours de la construction européenne, en crise depuis le Non français au référendum de mai 2005. Or, il a besoin, pour



© Commission européenne

TURQUIE

Capitale : **Ankara**
Superficie : **780 580 km²**
Population : **74 876 697 habitants**

Nature du régime : **république parlementaire - 81 départements**
Membre d'organisation internationale : **CEMN, Conseil de l'Europe, OCDE, OCE, OMC, ONU, OSCE, OTAN, UNESCO**

PIB : **363 300 millions de \$**
PIB/hab : **4852 \$/hab**
Croissance en 2005 : **7,38%**

CHRONOLOGIE DES RELATIONS TURQUIE/UE

1963 : Accord d'Ankara créant l'association CEE-Turquie se fixant l'objectif de l'entrée pleine et entière de la Turquie dans la CEE.

décembre 1999 : L'UE accepte officiellement la candidature de la Turquie lors du sommet d'Helsinki, et souligne la "vocation européenne" du pays, mais elle fixe des conditions à son entrée que la Turquie accepte.

26 février 2000 : Le Conseil de l'UE adopte un partenariat pour l'adhésion qui identifie, dans un cadre unique, les domaines d'action prioritaires relatifs aux progrès que la Turquie doit accomplir sur la voie de l'adhésion à l'UE.

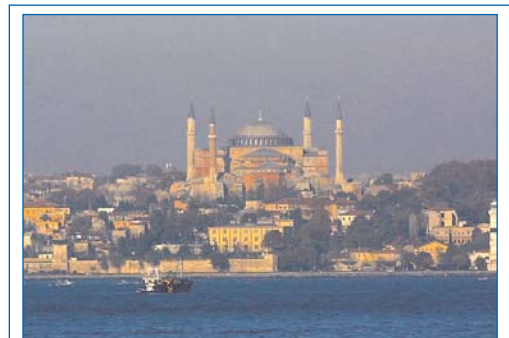
14-15 décembre 2001 : Le Conseil européen de Laeken reconnaît que " la Turquie a accompli des progrès dans la voie du respect des critères politiques fixés pour l'adhésion " et que " la perspective de l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie s'est [...] rapprochée "

2001-2003 : La Turquie met en œuvre une série de réformes pour répondre au partenariat pour l'adhésion qui lui est proposé. Elle modifie notamment largement sa constitution pour remplir les critères politiques fixés par l'Union européenne

6 octobre 2004 : La Commission présente sa recommandation concernant la Turquie. Elle " considère que la Turquie satisfait suffisamment aux critères politiques [de Copenhague] et recommande l'ouverture de négociations d'adhésion " .

décembre 2004 : Le Conseil européen décide l'ouverture des pourparlers d'adhésion avec la Turquie.

octobre 2005 : Début des négociations d'adhésion avec l'Union européenne.



Vue sur Istanbul

© Commission européenne

réaliser cet objectif, de nouer des alliances et d'accepter des compromis avec ses partenaires européens. On peut donc imaginer que si les relations entre Paris et Ankara ne redeviennent pas harmonieuses comme par un coup de baguette magique, il n'en demeure pas moins que le président français est probablement amené à tenir un langage différent à propos de la Turquie que celui qu'il tenait alors qu'il était candidat. Se fixant comme priorité de trouver une solution à la crise institutionnelle de l'UE, la question turque ne doit pas parasiter le nécessaire débat concernant le Traité simplifié et il ne peut donc remettre en cause les engagements pris antérieurement par le pays qu'il préside désormais. Sur ce point comme sur quelques autres, le nouveau président ne peut pas modifier de fond en comble la politique extérieure de la France.

Admettons que le dossier turc possède d'incontestables spécificités, mais rappelons-nous aussi que, pour le meilleur comme pour le pire, la France n'est qu'un pays parmi 27 ce qui explique l'inflexion que Nicolas Sarkozy a été obligé de mettre aux propos qu'il tenait depuis des mois à propos de la Turquie. C'est notamment lors de la conférence des ambassadeurs, qui se tient traditionnellement à la fin du mois d'août, que Nicolas Sarkozy prononce son premier discours présidentiel de politique extérieure et au cours duquel il aborde l'ensemble des dossiers internationaux. A propos de la Turquie, il explique que : " La France ne s'opposera pas à ce que de nouveaux chapitres de la négociation entre l'Union et la Turquie soient ouverts dans les mois et les années qui viennent, à condition que ces chapitres soient compatibles avec les deux visions possibles de l'avenir de leurs relations : soit l'adhésion, soit une association aussi étroite que possible sans aller jusqu'à l'adhésion ". Son soutien à la poursuite des pourparlers est toutefois conditionné à la création d'un comité des sages de haut niveau pour réfléchir à une question qu'il considère, à juste titre, comme essentielle : " Quelle Europe en 2020-2030 et pour quelles missions ? ". La question des frontières et donc de la place de la Turquie se trouvera alors immanquablement posée lors des réunions de ce comité.

Ce changement de ton a été analysé et apprécié par les instances européennes qui s'inquiétaient d'un éventuel blocage des pourparlers d'adhésion initiés en octobre 2005, qui il est vrai, ont à ce jour donné des résultats pour le moins fluets. Toutefois Nicolas Sarkozy rentre dans une logique subtile puisqu'il considère nécessaire de distinguer les trente chapitres qui ne posent pas de problèmes en vue d'un hypothétique partenariat privilégié des cinq chapitres qui, selon lui, présupposent d'être membre de l'UE, à savoir l'agriculture, la politique régionale, la citoyenneté européenne, les institutions et l'union monétaire.

Depuis ces annonces un autre élément est venu confirmer les inflexions des positions françaises. En effet, le 11 septembre, Jean-Pierre Jouyet a proposé " à titre personnel " de supprimer l'obligation de soumettre à référendum tout nouvel élargissement de l'UE lors d'une audition devant le comité Balladur sur la réforme des institutions. Certes, pour l'instant le président Sarkozy reste très prudent et a même expliqué au *Monde* qu'il ne s'abriterait pas derrière le référendum pour refuser l'entrée de la Turquie. Cette obligation de référendum pour les nouveaux élargissements, qui avait été concédée par Jacques Chirac pour tenter de préserver les chances de victoire du OUI au référendum de mai 2005, considérées comme menacées par l'irruption de la question turque lors de la campagne électorale, est toutefois désormais jugée comme contre-productive par des proches de Nicolas Sarkozy. Ces derniers expliquent, à juste titre et entre autres éléments, que cette obligation de consultation référendaire ne connaît aucun équivalent dans d'autres Etats membres et qu'elle sera lourde et coûteuse si il faut l'organiser pour chaque pays des Balkans postulant à l'entrée dans l'UE.

Au final donc, il est trop tôt pour considérer que le président Sarkozy a fondamentalement changé de position sur la question des relations avec la Turquie et de la perspective de l'adhésion, mais il prend garde de ne pas injurier l'avenir qui reste à écrire entre les deux pays.

Par Didier BILLION, Directeur adjoint de l'IRIS

LIENS UTILES

Site du gouvernement turc :

www.basbakanlik.gov.tr

Site de la Commission européenne, Relations avec la Turquie :

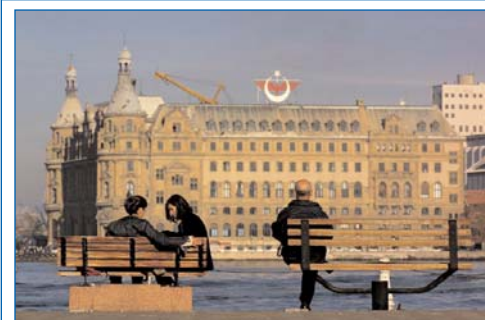
http://ec.europa.eu/enlargement/turkey/index_fr.htm

Site du Ministère des affaires étrangères français, Relations avec la Turquie :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/turquie_242/france-turquie_2969/index.html

Site de l'Ambassade de France en Turquie :

<http://www.ambafrance-tr.org/>



Istanbul

© Commission européenne